

## Le CGAC vous informe...

### Assurance collective | Changement d'assureur au 1<sup>er</sup> décembre 2016

Tel que mentionné dans le mémo du 26 octobre dernier, après un processus d'appel d'offres, la compagnie Croix Bleue Medavie a été choisie pour notre régime d'assurance collective (protections vie, mutilation accidentelle et assurance santé) et ce, à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2016**.

#### Adhésion

Tous vos renseignements et ceux de vos personnes à charge contenus dans votre dossier d'assurance chez Desjardins, incluant l'historique de vos réclamations de la dernière année, auront été transférés à Croix Bleue Medavie. Une carte Croix Bleue Medavie sera envoyée par la poste, à la fin du mois de novembre, à l'adresse personnelle de toutes les personnes admissibles. Les adhérents exemptés recevront aussi une carte pour bénéficier de certains avantages de Croix Bleue Medavie. Les noms de vos personnes à charge admissibles aux réclamations y seront indiqués.

Si une mise à jour de ces renseignements devait être requise dans le cas de la prolongation du statut d'étudiant pour une personne à charge de 21 ans à 25 ans inclusivement, communiquez avec Croix Bleue Medavie (au 1-888-588-1212, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016). Des preuves d'éligibilité pourraient alors être demandées.

#### Changement de régime

Comme c'était le cas lors des années précédentes, vous pouvez passer du régime de base au régime élargi (ou inversement), ou faire des changements dans la liste de vos personnes à charge au 1<sup>er</sup> décembre et 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Les règles déjà établies s'appliquent.

Pour modifier vos protections, faites-en la demande au Bureau des assurances collectives en utilisant le formulaire [Modifications à l'assurance santé](#).



### CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

#### Les réclamations

- Les frais engagés **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016** devront être soumis à Desjardins Sécurité financière au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les demandes reçues après cette date pourraient être rejetées.
- Les frais engagés **à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016** devront être soumis à Croix Bleue Medavie. Les demandes de réclamations pourront être soumises soit en ligne (portail des adhérents), avec l'application mobile (Medavie Mobile) ou par la poste (formulaire).

## Portail en ligne et dépôt bancaire

Dès le 1<sup>er</sup> décembre, vous pourrez créer votre compte en ligne dans le portail des adhérents. Vous pourrez entre autres y obtenir des formulaires de réclamation. Pour celles et ceux qui désirent bénéficier du service de dépôt direct, **il sera important** de vous inscrire à ce service en fournissant vos renseignements bancaires à Croix Bleue Medavie, dans votre dossier sur le portail des adhérents. Vous pourrez aussi télécharger l'application Medavie Mobile disponible sur Google Play ou App Store.

## La carte de paiement direct

N'oubliez pas de transmettre vos nouveaux numéros de contrat et de certificat à votre pharmacien, à votre dentiste et aux autres professionnels concernés, à compter du 1<sup>er</sup> décembre ! Ces renseignements seront inscrits sur votre carte de paiement.

**Restez à l'affut, vous recevrez sous peu le détail de la nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> décembre 2016.**

## Des renseignements à votre disposition

Vous trouverez sur les sites Internet du [Vice-rectorat aux ressources humaines](#) et du [SPUL](#) le **document de présentation** utilisé lors des rencontres du 8 et du 9 novembre. Nous vous invitons à vous y référer afin d'obtenir de l'information sur des spécificités liées au changement d'assureur ainsi que sur les services offerts par Croix Bleue Medavie.

Nous vous rappelons que les protections d'assurance collective actuelles seront maintenues, et que dans la mesure du possible nous avons tenté d'utiliser les dispositions actuelles du régime.

## **DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- Communiquez avec le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC)
  - Courriel : [CGAC@vrrh.ulaval.ca](mailto:CGAC@vrrh.ulaval.ca)
- À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, communiquez avec Croix Bleue Medavie
  - Téléphone : 1-888-588-1212